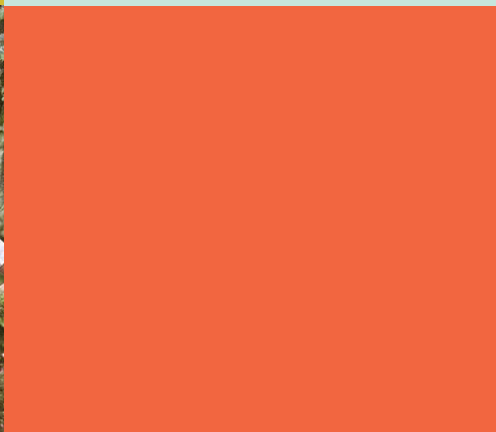
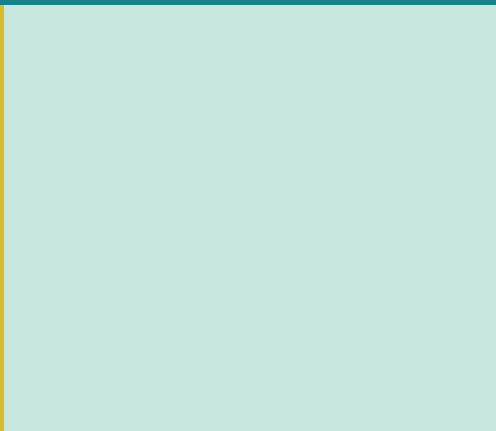
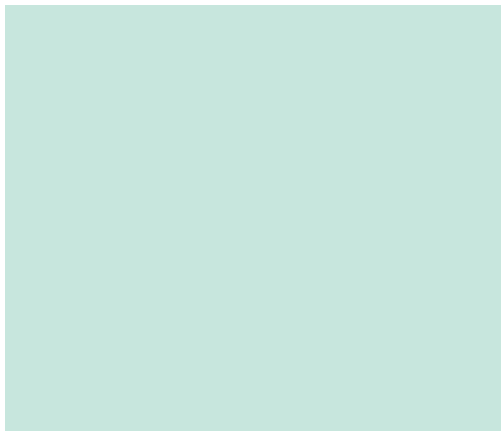


ENSEIGNEMENT AGRICOLE  
**L'AVENTURE  
DU VIVANT**  
LES MÉTIERS GRANDEUR NATURE

DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE du  
**Brevet professionnel**  
**« aménagements paysagers »**



**Mentions légales des photos**

Crédit photographique : <http://photo.agriculture.gouv.fr>

# SOMMAIRE



Ce document est destiné aux équipes pédagogiques qui mettent en œuvre un Brevet professionnel option Aménagements paysagers (AP). Il est associé au référentiel du diplôme et donne les préconisations essentielles pour l'évaluation certificative de ce diplôme. Il ne reprend pas toutes les caractéristiques de l'évaluation dans les diplômes en unités capitalisables renouvelés, décrites dans la note de service UC (DGER/SDPFE/2016-31 du 15/01/2016). Pour une bonne utilisation, il est souhaitable que les membres de l'équipe enseignante aient pris connaissance de cette note de service et suivi une formation UC : agrément à la conduite de dispositifs d'évaluation.

## **5** **Présentation du BP "aménagement paysagers"**

### **9** **Mise en œuvre de l'évaluation : recommandations et prescriptions**

1.1 Évaluer des capacités en situations professionnelles : quelques principes

1.2 Cadrage de l'évaluation des capacités du BP "aménagement paysagers"

## **31** **Compétences**

## **40** **Annexes**

Arrêté du 23 juillet 2019 portant création de l'option « aménagements paysagers » du brevet professionnel et fixant ses conditions de délivrance.





# Présentation du brevet professionnel Aménagements paysagers

- > *Généralités sur le diplôme*
- > *La structure du référentiel de diplôme et de son document complémentaire*
- > *Le cadre réglementaire pour la mise en œuvre du Brevet professionnel Aménagements paysagers*

## Généralités sur le diplôme

Le brevet professionnel option « Aménagements paysagers » (AP) est un diplôme du Ministère chargé de l'Agriculture, qui atteste d'une qualification professionnelle rattachée au champ professionnel de la l'aménagement. Il est enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et classé au niveau 4 de qualification du cadre national des certifications professionnelles (CNCP)<sup>1</sup>. Spécifique à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage, il peut également être obtenu par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE). Sa rénovation répond au triple objectif d'intégrer les évolutions du secteur professionnel et des emplois visés par le diplôme, de renforcer sa finalité de professionnalisation et d'intégrer la logique compétences en le construisant à partir du travail.

Un brevet professionnel est une qualification centrée sur un profil d'emploi qui peut s'exercer dans des configurations variées. Il vise la prise en charge des différentes situations professionnelles emblématiques de ce profil d'emploi, cette prise en charge supposant le développement et l'articulation de savoirs, savoir-faire et comportements professionnels. Le brevet professionnel Aménagements paysagers cible le profil d'emploi d'un ouvrier paysagiste autonome dans la réalisation des travaux d'aménagements paysager sur le végétal et les infrastructures ainsi que dans l'organisation de son travail sur le chantier dans sa double dimension organisationnelle (préparation) et humaine (Travail en équipe) : à partir des consignes qui lui sont données, il est responsable de la technicité des travaux qui lui sont confiés, et, en l'absence ou en relais de son responsable, il a une mission de supervision/surveillance de l'avancée du travail sur les chantiers. La réglementation spécifique liée au secteur en matière de sécurité, de santé au travail

---

<sup>1</sup> cf. Décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles

et de protection de l'environnement a été intégrée dans la rénovation du diplôme.

Lorsqu'il est mis en œuvre en formation professionnelle continue, le brevet professionnel Aménagements paysagers fait l'objet d'une formation d'une durée minimum de 1000 heures dont au moins 12 semaines en milieu professionnel (cf. Arrêté de création du 15 mai 2019). Cette durée minimale de 12 semaines peut être allongée dès lors que le projet pédagogique est de nature à exploiter les apprentissages en milieu professionnel et que les financements pourront la prendre en compte comme partie intégrante du temps de formation. En apprentissage, la durée de la formation en centre est au minimum de 800 heures pour un contrat de 24 mois. La durée de la formation peut être adaptée par l'équipe à partir du positionnement du candidat et de la validation de ses acquis académiques.

Un brevet professionnel est un diplôme organisé et délivré en unités capitalisables (UC). Chaque UC correspond à une capacité du référentiel de compétences et peut être obtenue indépendamment. La validation d'une UC permet l'attribution d'un bloc de compétences dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la VAE.

## La structure du référentiel de diplôme et de son document complémentaire

En cohérence avec les attendus de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel (Loi n°2018-771 du 5 Septembre 2018) et les prescriptions du code du travail qui en découlent (Art L6113-1), le référentiel du brevet professionnel Aménagements paysagers, comme ceux des autres diplômes et titres du Ministère chargé de l'agriculture, comporte désormais trois parties :

- **un référentiel d'activités** élaboré à partir de l'analyse des emplois et du travail, qui présente le contexte et les évolutions du secteur relatif à l'option, décrit le/s emploi/s visé/s, dresse la liste des activités correspondantes, regroupées par fonctions (ensemble d'activités concourant à la même finalité du travail) et décrit les situations de travail exercées. Dans le cas du BP AP, il est commun à celui du Bac Pro Aménagements paysagers.
- **un référentiel de compétences** constitué de la liste des capacités attestées par l'obtention du diplôme. Il donne à voir quels potentiels d'action en situation le candidat développera dans son parcours de formation.
- **un référentiel d'évaluation** qui précise, pour chaque capacité, le cadrage de l'évaluation certificative, soit les modalités et les critères retenus pour l'évaluation des capacités du référentiel de compétences.

Il n'existe pas de référentiel de formation pour les diplômes et titres en UC : la nature et les horaires des enseignements ne sont pas fixés ; seul un volume horaire global de formation minimal est défini dans l'arrêté de création. Les contenus et l'organisation de la formation sont élaborés par les équipes pédagogiques en fonction de leur stratégie pédagogique, des opportunités locales et de leurs partenariats avec la profession.

Un document complémentaire est associé au référentiel du brevet professionnel. Il réunit des prescriptions et des recommandations pour l'évaluation des capacités du diplôme, ainsi que les fiches compétences qui ont été élaborées à partir d'analyses du travail d'un ouvrier paysagiste chargé de travaux sur un chantier. Ces fiches rassemblent par champ un ensemble d'informations sur les caractéristiques des situations professionnelles analysées et sur les ressources mobilisées dans le travail : savoirs, savoir-faire et comportements professionnels.

Le référentiel et son document complémentaire sont les outils de référence des formateurs qui doivent en prendre connaissance quel que soit leur domaine d'intervention pour la mise en œuvre de l'évaluation et de la formation.

## Le cadre réglementaire pour la mise en œuvre du Brevet professionnel Aménagements paysagers

Les règles communes de l'évaluation des diplômes en unités capitalisables du ministère chargé de l'agriculture s'appliquent aux brevets professionnels. Elles sont définies dans la note de service DGER/SDPFE/2016-31 du 15 Janvier 2016. La mise en œuvre du brevet professionnel est soumise à une habilitation préalable délivrée par le DRAAF selon une procédure définie dans la note de service DGER/SDPFE/2014-109 du 13 février 2014. Les équipes pédagogiques du BP AP élaborent le plan d'évaluation et les épreuves à partir d'investigations sur les situations professionnelles rencontrées par les professionnels partenaires du secteur afin d'élaborer et d'adapter la formation et l'évaluation aux caractéristiques locales de l'emploi et du travail .

La construction et l'écriture de l'UCARE sont cadrées par la note de service DGER/SDPFE/2019- 240 du 27 mars 2019 sur les « instructions générales relatives à la mise en œuvre d'unité d'adaptation régionale à l'emploi (UCARE) et modalités particulières de mise en œuvre des UCARE u Brevet professionnel option "Responsable d'entreprise agricole" (BP REA) ».

Les personnes ayant suivi la totalité de la formation conduisant au BP Aménagements paysagers peuvent être dispensées du certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES) sous certaines conditions décrites dans l'arrêté de création du diplôme.

Selon les modalités prévues dans le décret n°2009-99 du 28 janvier 2009 et la circulaire du 1<sup>er</sup> juillet 2009, la possession du BP AP permet à son titulaire de remplir les conditions requises pour lever la présomption de salariat.

Comme pour tous les autres diplômes et titres en UC, le référentiel du BP Aménagements paysagers, le document complémentaire et les textes réglementaires associés sont téléchargeables sur le site internet de l'enseignement agricole, dans la rubrique Diplômes et ressources pour l'enseignement, et la sous-rubrique Formations et diplômes de l'enseignement secondaire court, à l'adresse suivante :

<https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/bp-ap>





? [eWwAghdWW  
^yhS^gSf[a` ,  
dMa\_ \_ S` VSf[a` eVbdMq]bf[a` e

- > Evaluer des capacités en situation professionnelle : quelques principes
- > Cadrage de l'évaluation des capacités du BP "Aménagements paysagers"



# Evaluer des capacités en situation professionnelle : quelques principes

## Compétences, capacités et situations

Au Ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA), le choix a été fait de rédiger le référentiel de compétences sous la forme d'une liste de capacités conçues comme des compétences en devenir, qui s'avèreront avec la pratique et l'expérience. Les capacités certifiées peuvent être considérées comme les précurseurs des compétences clés du ou des emploi/s visé/s par le diplôme. Les compétences sont du côté des professionnels confirmés. Un nouveau diplômé n'est pas encore un professionnel compétent : il est débutant, considéré comme « capable ». Autrement dit, l'approche capacitaire repose sur l'idée qu'un apprenant ayant acquis les capacités d'un diplôme deviendra compétent en situation avec l'entraînement.

Une capacité exprime le potentiel d'un individu en termes de combinatoire de connaissances, savoir-faire et comportements (MAAF 2010). Elle peut être définie comme le pouvoir d'agir efficacement d'une personne dans une famille de situations, fondé sur la mobilisation et la combinaison de ressources multiples : connaissances, savoir-faire, techniques et gestes, comportements et postures. Par famille de situations on entend des situations proches qui présentent des traits communs : elles répondent aux mêmes buts, mobilisent les mêmes ressources, font appel à des raisonnements similaires.

Etre capable, c'est posséder le potentiel d'action nécessaire pour faire face aux situations professionnelles emblématiques de l'emploi visé. Ce potentiel repose sur l'articulation dans l'action

du faire, de l'agir, et du penser, du raisonnement. La délivrance d'un diplôme du MAA correspond à l'assurance que la personne qui l'obtient est en mesure de prendre en charge les familles de situations que recouvre chacune des capacités. Ces dernières ne couvrent pas toutes les situations professionnelles qu'un ouvrier paysagiste chargé de travaux sur un chantier peut rencontrer dans la structure qui l'emploie, mais ciblent celles qui sont au cœur de son emploi, les plus significatives de sa compétence.

Capacités et situations sont indissociables : le développement des capacités passe par des mises en situations professionnelles variées, qui mobilisent des ressources plurielles et combinées. Le candidat apprend à prendre en charge globalement la situation qu'il rencontre : il s'agit pour lui de manipuler l'ensemble de composantes de la situation, d'identifier celles qui sont essentielles pour construire la réponse la plus adaptée à partir des connaissances, techniques, comportements qu'il mobilise et articule. Pour chaque famille de situations, il développe un modèle – ou un schéma - d'action qu'il adapte à chaque fois à la situation forcément particulière qu'il rencontre. Le passage de la réponse adaptée à la situation unique en cours à la construction d'une réponse plus générique adaptée non seulement à cette situation-là, mais aussi à l'ensemble des autres situations de la même famille signe le développement de la capacité. La capacité est donc le pouvoir qu'a la personne d'adapter la conduite de son action à une famille de situations donnée.

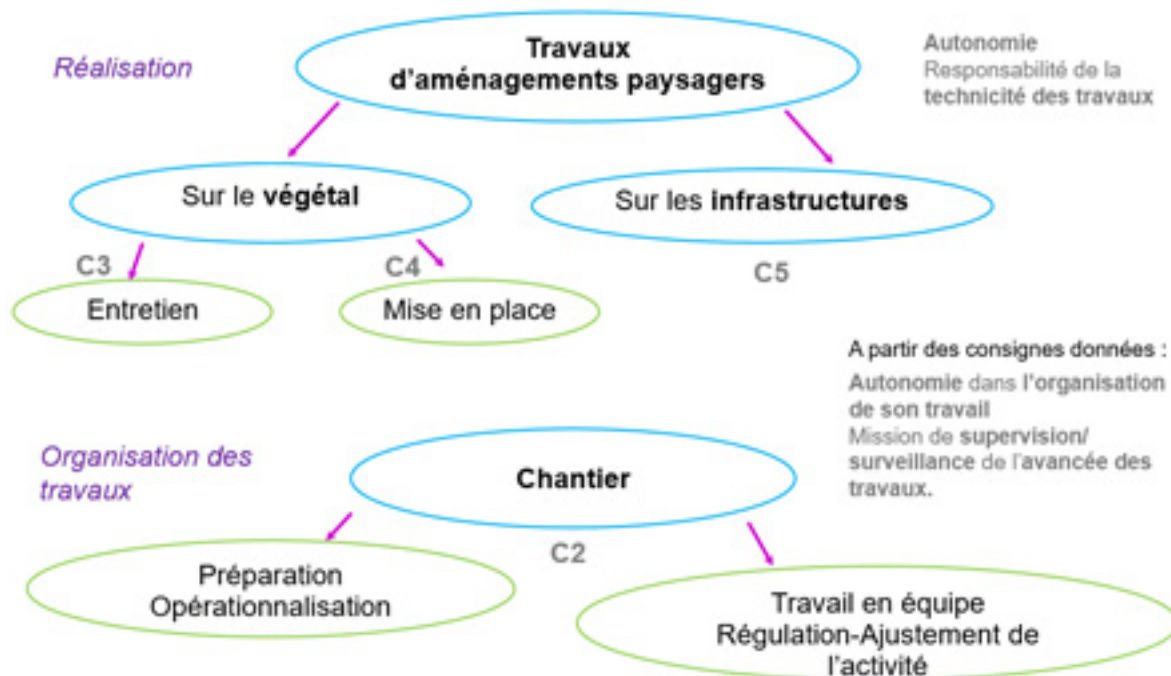
Le référentiel de compétences du BP Aménagements paysagers est constitué de 6 capacités, qui correspondent chacune à une UC. Les cinq premières capacités sont définies au niveau national ; la dernière, qui cible une adaptation à des enjeux professionnels particuliers, est laissée à l'initiative des centres.

La capacité C1 est commune à tous les BP, mais elle est déclinée de manière spécifique à chaque option. C'est une capacité socle au sens où elle permet le développement des autres capacités du diplôme. Elle s'appuie sur les connaissances de base nécessaires à l'exercice professionnel et vise

l'acculturation à un milieu professionnel particulier, celui du paysage dans le cas du BP AP.

Les capacités C2, C3, C4 et C5 correspondent aux différents domaines/champs d'action professionnelle d'un ouvrier paysagiste autonome chargé de travaux sur un chantier, chacun d'eux recouvrant des activités professionnelles distinctes, liées à la réalisation de travaux d'entretien et de mise en place du végétal, à la réalisation de travaux sur les infrastructures et à l'organisation des travaux sur le chantier (cf. schéma).

#### Les domaines d'action professionnelle de l'ouvrier paysagiste chargé de travaux sur un chantier



## Les capacités du BP Aménagements paysagers

### C1. Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager

C11°. Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant

C12°. Se positionner en tant que professionnel dans le milieu du paysage

### C2. Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement

C21°. Préparer le travail pour un chantier

C22°. Coordonner le travail sur le chantier

### C3. Réaliser des travaux d'entretien des végétaux

C31°. Réaliser des travaux de taille liés à la conduite du végétal

C32°. Réaliser des travaux de protection et d'amélioration des sols et de protection des végétaux

### C4. Réaliser des travaux de mise en place de végétaux

C41°. Réaliser des travaux de plantation

C42°. Réaliser des travaux de végétalisation par semis

### C5. Mettre en place des infrastructures

C51°. Réaliser des murets et escaliers

C52°. Mettre en place des revêtements

### C6 : S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

## Les modalités d'évaluation

Le brevet professionnel Aménagements paysagers est organisé et délivré en 6 unités capitalisables (UC), chacune d'elle correspondant à un bloc de compétences dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la VAE.

Toutes les UC sont de même nature : chacune d'entre elle correspond à une capacité globale qui recouvre deux capacités intermédiaires. L'unité de certification délivrée est l'UC, mais ce sont les capacités constitutives de l'UC qui doivent être évaluées.

Capacités	Unités capitalisables	Prescriptions spécifiques
C 1	UC1 : Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager	
C 2	UC2 : Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement	Evaluation en situation professionnelle
C 3	UC3 : Réaliser des travaux d'entretien des végétaux	Evaluation en situation professionnelle
C 4	UC4 : Réaliser des travaux de mise en place de végétaux	Evaluation en situation professionnelle
C 5	UC5 : Mettre en place des infrastructures	Evaluation en situation professionnelle
C 6	UC6 : intitulé à définir par les centres	Evaluation en situation professionnelle

## Principes de l'évaluation en situation professionnelle

De même que le développement des capacités s'appuie sur des mises en situation, la vérification de leur mise en place suppose de mettre le candidat dans les mêmes types de situation et d'apprécier la façon dont il mobilise et articule les ressources dont il dispose pour faire face à la situation rencontrée et les adapte dans d'autres situations du même type.

L'approche capacitaire a des conséquences sur l'évaluation : c'est la capacité du candidat qui est évaluée, son pouvoir d'action en situation, pas ses connaissances ni ses savoir-faire dans telle ou telle discipline ou dans tel ou tel module. Cela suppose de se démarquer des pratiques d'évaluation basées sur le contrôle de connaissances déconnectées de leur usage et la vérification de savoir-faire procéduraux. La validation d'une capacité nécessite de réaliser une évaluation globale, en situation, dans laquelle le candidat est amené à utiliser et adapter ce qu'il sait et sait faire en fonction du contexte particulier qu'il rencontre et des caractéristiques principales qu'il retient pour faire ce qui lui est demandé et prendre en main la situation.

Dans un diplôme de la formation professionnelle visant une qualification professionnelle, une évaluation « en situation professionnelle » est très souvent prescrite pour les capacités professionnelles.

Dans une évaluation en situation professionnelle, pour vérifier le développement d'une capacité, regarder le résultat de l'action ou la seule performance du candidat - ce qui est directement visible ou accessible dans le travail demandé dans le cadre de la situation d'évaluation - ne suffit pas. La prise en compte des raisonnements qui ont permis d'arriver à ce résultat et ont accompagné le déroulement de l'action, de la façon dont le candidat pense son action, des connaissances, techniques, savoir-faire et comportements qu'il mobilise et combine dans la situation, est nécessaire.

La construction et l'organisation de l'épreuve doivent donc permettre au formateur évaluateur d'accéder à ces raisonnements et de vérifier l'adaptation du candidat à la situation support de l'évaluation, à des variations de cette situation – de ses caractéristiques - ou à des situations proches. Au-delà de la prise en charge de la situation particulière qui sert de support à l'évaluation, c'est le potentiel à s'adapter à l'ensemble des situations d'une même famille qui indique le développement de la capacité et qui est visé dans l'évaluation certificative.

Le formateur évaluateur, pour juger de la construction de la capacité chez le candidat, ne se réfère pas aux seules actions d'exécution – le « faire » – et ne prend pas non plus seulement en compte les connaissances énoncées. Il regarde comment le candidat a mobilisé et combiné ce qu'il sait et ce qu'il sait faire - ses ressources - dans la situation vécue, dans des variations de cette situation et dans d'autres situations du même type. Il vérifie que le candidat a développé le triptyque faire + raisonner + s'adapter correspondant à la capacité. La nature et les modalités choisies pour chaque épreuve doivent donc permettre, dans le respect du cadre réglementaire, d'une part la mobilisation des raisonnements et ressources associées, d'autre part leur expression par le candidat.

## Méthode pour l'évaluation en situation professionnelle

Dans un brevet professionnel, les capacités C2, C3, C4, C5 et C6 sont obligatoirement évaluées selon la modalité : « évaluation en situation professionnelle ». Cette prescription ne s'applique pas à la C1, qui peut selon les choix du centre de formation et sous réserve d'agrément par le jury, se dérouler en situation professionnelle ou selon une autre modalité.

Pour rappel, dans les diplômes en UC, chaque capacité intermédiaire ne peut être évaluée qu'une fois et le nombre total d'épreuves est au plus égal à 1,5 fois le nombre d'UC, soit 9 dans le

cas du BP AP. L'ensemble des épreuves doit permettre la validation de toutes les capacités du référentiel de certification.

Dans les centres, en amont de la formation, pour construire les situations et les épreuves supports de l'évaluation adaptées à l'expression des capacités des candidats, les équipes doivent réaliser des analyses de situations de travail en lien avec les champs de compétences et les SPS du référentiel d'activités.

Une évaluation en situation professionnelle comporte les caractéristiques suivantes :

- Elle place le candidat dans des situations les plus proches possibles des situations professionnelles emblématiques du profil d'emploi visé par le BP. Elle est donc construite en lien avec les SPS du référentiel de diplôme.
- Elle prévoit la réalisation d'une production, d'un travail (une « tâche ») en lien avec la conduite et l'exercice de ces activités : cette production correspond à la partie « observable » de l'action du candidat.
- Elle met à jour les raisonnements qui sous-tendent et déterminent cette production. Ces raisonnements constituent la partie cognitive, mentale, de l'action du candidat.
- Elle permet de regarder la façon dont le candidat, à partir de la production à laquelle il aboutit, s'est approprié les caractéristiques de la situation, a mobilisé les ressources nécessaires et a adapté son raisonnement aux particularités de cette situation, à des variations de cette situation et à d'autres situations du même type.

Au niveau 4, les productions attendues du candidat peuvent correspondre à la réalisation de travaux, d'interventions : travaux de taille, travaux de protection et d'amélioration des sols, réalisation de murets et escaliers, etc. Elles peuvent également recouvrir la construction de raisonnements : diagnostics, conception d'un plan d'intervention, choix d'interventions à réaliser. Dans les deux cas, ce que le formateur-évaluateur cherche à mettre à jour dans l'évaluation, c'est la

réflexion, la démarche qui a prévalu dans la construction à laquelle le candidat est arrivé. L'évaluation est ciblée sur ce qui a été pris en compte et mis en lien pour aboutir à la production.

Les modalités d'évaluation en situation professionnelle restent à l'initiative des équipes, mais doivent permettre au candidat d'exprimer au mieux son potentiel – sa capacité.

Dans le cas où la modalité retenue serait celle d'une production associée à un entretien d'évaluation, quelques recommandations spécifiques peuvent être faites :

- La production à réaliser, quelle que soit la forme choisie par l'équipe enseignante, peut faire l'objet de traces qui permettent de rendre compte de la démarche et du raisonnement du candidat. Il peut s'agir de documents écrits, de photos, schémas, croquis, etc.
- L'entretien d'évaluation, notamment fondé sur l'utilisation de techniques d'explicitation, cherche à accéder au raisonnement ayant permis cette production. Pour mener cet entretien, l'évaluateur doit en maîtriser les techniques et principes associés et bien connaître la capacité qui est visée, son périmètre, les SPS qu'elle recouvre et les ressources qu'elle mobilise, ainsi que les critères qui permettent de l'évaluer.

L'évaluateur doit guider l'entretien de façon à obtenir les informations qu'il recherche, les indices qui vont lui permettre de constater si la capacité visée est acquise : outre la pertinence et la cohérence des raisonnements, l'entretien cherche à tester l'adaptation à la diversité et à la variabilité des situations rencontrées.

Le formateur-évaluateur doit formuler une appréciation globale sur l'atteinte de chaque capacité intermédiaire au terme de la situation d'évaluation qui permet de vérifier sa mise en place, en vue de proposer au jury la validation ou non de chacune des UC, conformément aux textes en vigueur.

Les références utilisées pour juger de la mise en place des capacités intermédiaires sont constituées par :

- Les critères déterminés au niveau national qui figurent dans le référentiel d'évaluation et sont repris dans le chapitre 1.2 de ce document. Quel que soit le choix de la situation de travail support de l'évaluation, ils s'imposent à toutes les équipes.

Dans le BP AP, chaque capacité intermédiaire est évaluée à partir de deux critères qui ciblent les éléments clés centraux/essentiels à prendre en compte dans l'activité développée par le candidat pour prendre en charge la situation et plus globalement la famille de situations dans laquelle il se trouve. Significatifs de la capacité, ils orientent la prise de décision de l'évaluateur, et indiquent les repères choisis pour servir de base à la formulation du jugement évaluatif sur sa mise en place. Ils sont propres à chaque capacité et donc aux familles de situations que ces dernières recouvrent.

- Des indicateurs, propres aux situations supports des évaluations choisies par l'équipe pédagogique et donc à définir à partir de ces situations. Contextualisés et concrets, les indicateurs spécifient les critères. Ils permettent à l'évaluateur d'investiguer et d'étayer son jugement sur chaque critère. Ils ne constituent pas une liste de points à vérifier obligatoirement ; ils ne donnent pas lieu à une évaluation sommative (x points pour chaque indicateur). Ceux qui figurent dans ce document sont donnés à titre d'exemples et ne sont donc pas à prendre tels quels dans les grilles d'évaluation.

Critères et indicateurs sont reportés dans les grilles d'évaluation agréées par le jury.

Pour formuler son jugement, le formateur-évaluateur prend également appui sur l'appréciation du tuteur, sur d'éventuelles traces du travail du candidat (documents écrits, photos, schémas...), qui permettent d'accéder aux résultats et à la réalisation du travail demandé dans le cadre de la situation d'évaluation, et sur l'expression de ses raisonnements.

Si le maître de stage ou d'apprentissage est au plus proche de la réalité du travail effectué, en revanche, il ne maîtrise pas forcément toutes les visées ni la technique de l'évaluation. C'est donc le formateur-évaluateur qui est in fine le seul responsable de l'évaluation.

# Cadrage de l'évaluation des capacités du BP "Aménagements paysagers"



*Dans cette partie, pour chaque capacité du référentiel de compétences, sont rappelés le champ de compétences et les SPS auxquels elle se réfère. Chaque capacité globale est rapidement présentée, de même que ce que recouvre chacune des deux capacités intermédiaires qui la constituent. Enfin le cadrage de l'évaluation est précisé pour chaque capacité intermédiaire : les critères d'évaluation obligatoires à prendre en compte et des exemples d'indicateurs à adapter par les équipes sont donnés.*

Pour faciliter la lecture de cette partie du document complémentaire, le titulaire du profil d'emploi visé est dénommé « *ouvrier paysagiste chargé de travaux* », indépendamment de toute appellation officielle ou en usage dans les grilles ou conventions collectives du secteur du paysage.

## **UC 1 : Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager**

**11°. Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant**

**12°. Se positionner en tant que professionnel dans le milieu du paysage**

La capacité C1 vise le développement d'une culture du secteur de l'aménagement paysager dans lequel les diplômés du BP vont s'insérer et la construction de leur identité professionnelle en tant qu'ouvrier du paysage : ce que je suis dans mon travail, comment je le fais, pour quoi je choisis de le faire comme ça. L'enjeu est de s'inscrire dans une communauté professionnelle

particulière, dont le contexte évolue fortement avec la montée en puissance des préoccupations agro-écologiques de la société et la contribution croissante du secteur à la conservation, voire à la restauration de la biodiversité.

Un des aspects essentiels de l'identité et de la culture professionnelle du paysage est le travail avec le vivant aux différentes échelles des écosystèmes paysagers (capacité C11). Les bases de cette identité professionnelle se construisent progressivement par la confrontation de ses pratiques, projets, orientations avec ceux d'autres professionnels du végétal ou d'acteurs sociaux parties prenantes de l'aménagement des espaces – collectivités territoriales, entreprises de BTP, sociétés concessionnaires d'autoroute, associations d'usagers... -, qui peuvent en avoir des conceptions et des usages très différents (capacité C12). La construction de cette capacité requiert du temps et de l'expérience et la formation ne peut qu'initier son développement.

Un grand nombre de domaines (biologie écologie, agronomie, histoire, économie, réglementation, sociologie, ...) sont de nature à contribuer à la construction de ressources et de repères pour développer cette capacité. Compte tenu des débats et des enjeux concernant les fonctions et les usages des espaces paysagers, une réflexion portant sur l'aménagement des territoires/espaces et le rôle de l'aménagement est privilégiée pour la construction de repères, permettant au candidat de se positionner en tant que professionnel du paysage.



Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant renvoie aux enjeux de la contribution du secteur de l'aménagement à la transition écologique et énergétique présentés dans la partie introductive du référentiel d'activités. Les questions de changement climatique, les impératifs de préservation des ressources naturelles, le stockage du carbone et de l'eau, le maintien de la biodiversité, le génie écologique, la préservation des sols, les services écosystémiques... font partie de la réflexion du professionnel de l'aménagement.

Les choix de conduite des chantiers ne sont pas uniquement référés à des systèmes de contraintes techniques ; ils s'inscrivent dans des contextes de plus en plus complexes. L'ouvrier paysagiste chargé de travaux travaille en premier lieu avec les végétaux, mais ses pratiques impactent les cadres et donc la qualité de vie de leurs habitants. Il est amené à raisonner ses interventions sur des temps longs et dans des espaces considérés de manière globale, et non plus parcellisée. Les notions de patrimoine végétal et de trames (vertes, brunes, bleues) illustrent cette évolution. L'élargissement des échelles temporelles et spatiales prises en compte fait évoluer la façon de conduire les aménagements aussi bien en termes d'entretien que de création. Les espaces paysagers ne sont plus gérés de manière uniforme et standardisée, mais sont différenciés avec des gradients d'interventions variables selon leurs fonctions et leurs usages.

Dans ce contexte, l'expertise du végétal et l'agronomie sont des ressources fondamentales pour l'ouvrier paysagiste chargé de travaux : sa compréhension de l'état et du fonctionnement des végétaux et des sols et de leurs interactions fonde/oriente ses choix d'intervention en fonction des différents niveaux de gestion des espaces. Plus largement, la compréhension des processus biologiques de fonctionnement des écosystèmes est une clé pour appréhender les impacts écologiques des activités du paysage.

Se positionner en tant que professionnel du paysage suppose de s'affilier à un milieu - celui de

l'aménagement paysager - avec son organisation, son histoire, sa culture, ses normes, ses débats et ses valeurs.

Il s'agit d'abord de repérer la structuration professionnelle et économique du secteur – ses entreprises, ses acteurs, ses partenaires...-, son organisation juridique et réglementaire - convention collective, droit du travail, droit/dispositifs de la protection sociale...- ainsi que les évolutions de son contexte socio-politique - politiques publiques sectorielles, attentes sociales...

Il s'agit également d'identifier l'évolution des enjeux du secteur, en lien notamment avec l'intégration croissante des visées agroécologiques et les évolutions des fonctions et usages des espaces paysagers. Dans les collectivités territoriales, la gestion différenciée des espaces vise à améliorer la qualité des cadres de vie, en conciliant le respect des différents milieux et des besoins de la flore, des usages dans les espaces publics végétalisés et le souci de l'esthétique des formes et successions végétales. Elle amène à décliner/adapter les interventions techniques selon la classification des espaces en lien avec leurs fonctions et leurs usages : les méthodologies d'aménagement – entretien et mise en place – et la technicité évoluent ; les réponses de gestion de ces espaces se diversifient (les qualités paysagères). Le secteur privé est également concerné par cette tendance de fond et est également amené à diversifier la palette de ses prestations, depuis la gestion de type horticole, intensive qui vise la maîtrise/le contrôle du développement de la végétation, jusqu'à la gestion durable et pérenne qui recherche l'adéquation des végétaux à l'environnement et privilégie l'accompagnement de leur développement.

Se positionner en tant que professionnel c'est pouvoir raisonner et intervenir dans ces différents niveaux de gestions, mais aussi distinguer les différents modèles de l'aménagement paysager auxquels ils se réfèrent et ce qui les caractérise pour travailler dans chacun d'eux et mieux prendre en charge les tensions à l'œuvre.

L'évaluation de la C11 doit permettre de vérifier l'intégration des fondamentaux relatifs à la biologie des végétaux, la relation sol-plante-milieu-climat et aux composantes et fonctionnement des écosystèmes.

L'évaluation de la C12 doit permettre de vérifier l'acculturation au secteur de l'aménagement, avec son organisation, son histoire, sa culture, ses normes et ses débats, de même que la construction d'un positionnement professionnel.

*Compte tenu de son caractère transversal à l'exercice du métier, la capacité C1 n'est pas référée à un champ de compétences particulier du référentiel professionnel et aucune modalité d'évaluation ne s'impose. Seuls sont imposés les critères nationaux pour chacune des capacités à évaluer. Les indicateurs doivent être précisés par les équipes et proposés au jury pour la validation des épreuves.*

<b>C1. Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager</b>		
<b>Capacité à évaluer</b>	<b>Critères</b> <i>(Ce qui doit être pris en compte dans la situation d'évaluation pour évaluer la capacité à certifier)</i>	<b>Exemples d'indicateurs</b> <i>(Des indicateurs plus précis seront construits localement en fonction des situations supports de l'évaluation et proposés au jury par le centre de formation)</i>
<b>C11. Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant</b>	<b>Identification des caractéristiques et des principaux mécanismes à l'œuvre dans les écosystèmes</b>  <i>Le candidat maîtrise les principes de base de la physiologie végétale et caractérise les processus de fonctionnement de l'écosystème</i>	Repérage des différents niveaux d'organisation du vivant Description et explication du rôle des parties d'un végétal Identification des fonctions végétales : croissance, développement, nutrition, reproduction... Identification des caractéristiques du sol et des interactions sol-plante-milieu-climat Identification des composantes de l'écosystème Identification des interactions entre les espèces et des espèces avec leur environnement Identification des fonctions écologiques de l'écosystème et mise en lien avec les services écosystémiques : régulation du climat, de l'érosion des sols, préventions des risques d'inondation... ...
	<b>Evaluation des impacts des pratiques d'aménagement paysagers sur les écosystèmes</b>  <i>Le candidat situe les pratiques de l'aménagement paysager à partir des fonctions et des usages de l'espace au regard de la préservation des ressources et du fonctionnement de l'écosystème</i>	Repérage des pressions anthropiques et des menaces pour la biodiversité Identification des ressources communes impactées par les aménagements paysagers : eau, sol, biodiversité... Définition de la nature des impacts sur l'écosystème Comparaison de différents modes de gestion des espaces : mise en relation des pratiques et des impacts sur le fonctionnement de l'espace paysager Identification de pratiques ou de choix techniques qui fragilisent les équilibres biologiques de l'espace paysager Identification de pratiques ou de choix techniques qui optimisent les fonctions écologiques de l'espace paysager

<b>C12 - Se positionner en tant que professionnel du paysage</b>	<b>Contextualisation de l'activité professionnelle de l'aménagement paysager</b>  <i>Le candidat caractérise l'activité professionnelle au regard des enjeux et orientations actuels de l'aménagement paysager</i>	Connaissance du secteur professionnel : - Histoire, acteurs, organisation socio-économique, action publique en matière de paysage (priorités, objectifs, soutiens), réglementation... - Fonctionnement de l'entreprise, droit du travail, convention collective, dispositifs de protection sociale... Identification des enjeux de l'aménagement paysager : place, rôle, attentes de la société...
	<b>Construction d'une position professionnelle</b>  <i>Le candidat élabore une position professionnelle qui s'appuie sur les caractéristiques du travail en aménagement paysager et le contexte socio-économique du secteur</i>	Mobilisation de références dans le secteur de l'aménagement paysager Comparaison de différents modèles/conceptions de l'AP : époque et contexte, caractéristiques, critères de qualité paysagère associés... Prise en compte des principes de durabilité dans la construction de la position Repérage des tensions/dilemmes professionnels ...

Les capacités C 2 à C5 sont évaluées en situation professionnelle. Les situations d'évaluation sont élaborées en référence à des situations professionnelles repérées localement comme significatives des champs de compétences qui correspondent à la capacité évaluée.

Dans le cas où l'épreuve comporte une production associée à un entretien d'évaluation, la production demandée au candidat doit s'accompagner d'une trace, écrite ou autre, qui rend compte du travail effectué pour la réaliser.

**UC2 : Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement**

- 21. Préparer le travail pour un chantier**
- 22. Coordonner le travail sur le chantier**

Cette capacité cible la mise en place des conditions favorables à la réalisation des travaux en autonomie sur le chantier, sur le plan matériel et technique comme sur le plan humain. A partir des consignes données, l'ouvrier paysagiste chargé de travaux est autonome dans l'organisation et la préparation technique et matérielle des chantiers qui lui sont confiées. La construction de cette capacité s'appuie sur une vision d'ensemble du chantier et du processus d'aménagement.

**Rappel des champs de compétences et situations professionnelles significative (SPS) de référence :**

Champs de compétences	SPS	Finalités
<b>Organisation du chantier d'aménagement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diagnostic du chantier et de son contexte</li> <li>• Approvisionnement du chantier</li> <li>• Gestion des travaux sur le chantier</li> <li>• Répartition du travail et distribution des consignes</li> </ul>	Permettre un déroulement optimal du chantier d'aménagement dans le respect de la sécurité des personnes et de l'environnement

La capacité C21 recouvre la prise en main opérationnelle du chantier, son organisation et sa préparation. Il s'agit de mettre en adéquation au quotidien la commande ou le projet (Ce qu'il y a à faire), le contexte de l'intervention et les moyens disponibles pour définir la meilleure intervention/réalisation technique possible (Comment le faire).

S'il n'est pas à l'origine des choix ou des projets ou partis d'aménagements ou d'entretien et si ce n'est pas lui qui décide au final, l'ouvrier paysagiste chargé de travaux est force de propositions et de conseils pour la réalisation technique des chantiers car c'est lui qui intervient sur le terrain et qui met en place et/ou entretient les végétaux comme les ouvrages paysagers : il peut donner un avis, apporter une expertise technique préalable à une intervention sur un chantier pour définir et préparer son opérationnalisation et, si besoin, proposer des

adaptations des choix techniques plus appropriés au contexte et plus respectueux de l'environnement et de la biodiversité. Si son responsable gère la planification et la programmation en amont du chantier, les commandes, les ressources humaines à mobiliser, le calendrier, c'est lui, qui, à la veille du démarrage du chantier, définit les solutions techniques possibles qui peuvent ensuite être partagées et discutées avec ses collègues ou/et son responsable.

Cette prise en main s'appuie sur une traduction préalable de la commande et sa mise en lien avec le chantier dans son contexte. Elle mobilise l'œil du professionnel qui repère rapidement les particularités et les enjeux du chantier, intègre la durabilité - environnementale, humaine et économique - dans ses choix d'opérationnalisation.

La capacité C22 correspond aux situations professionnelles liées au travail en équipe autonome sur les chantiers.

Sur place, à partir des consignes données par le chef d'équipe ou le conducteur de travaux, l'ouvrier est d'abord responsable de l'avancée des travaux qui lui incombent. Pour arriver au résultat attendu et répondre à la commande, il ajuste son travail avec celui de ses collègues, en travaillant à leur côté et/ou en coopérant avec eux.

En l'absence du chef d'équipe, il a également une mission de surveillance et de régulation de l'avancée des travaux, sans exercer de

responsabilité hiérarchique ou fonctionnelle vis-à-vis de ses pairs. Il observe donc le déroulement du chantier et intervient auprès de ses collègues pour coordonner les activités habituelles : répartition du travail, adaptation du déroulement du travail, vérification de l'exécution des tâches, etc. Il veille à ce que les conditions de travail permettent/favorisent l'avancée du chantier dans sa globalité. Il est vigilant à l'application des consignes de sécurité et de la réglementation et prend en compte les délais et le budget imparti. Il rend compte au quotidien du travail réalisé à son responsable.

<b>C2. Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement</b>		
<b>Capacité à évaluer</b>	<b>Critères</b> <i>(Ce qui doit être pris en compte dans la situation d'évaluation pour évaluer la capacité à certifier)</i>	<b>Exemples d'indicateurs</b> <i>(Des indicateurs plus précis seront construits localement en fonction des situations supports de l'évaluation et proposés au jury par le centre de formation)</i>
<b>C21. Préparer le travail pour un chantier</b>	<b>Diagnostic du chantier</b>  <i>Le candidat analyse le contexte de son intervention : il repère les caractéristiques techniques du chantier et les met en adéquation avec le contexte et la commande</i>	Prise en compte du contexte : situation/emplacement, identification des particularités, des contraintes, identification des risques, analyse des impacts... Prise en compte de la commande et des enjeux du chantier : nature des travaux, fonctions de l'espace, calendrier et durée... Prise en compte du projet d'aménagement ou de la commande : choix et association des végétaux, positionnement, type d'interventions, techniques, outils et matériels envisagés, etc. Prise en compte de la réglementation relative au projet Repérage des besoins : accès, circulation, marquage, signalisations et mise en sécurité, fournitures, équipements spécifiques... ...
	<b>Opérationnalisation de la commande</b>  <i>Le candidat définit un mode opératoire et met en place les conditions favorables à son intervention</i>	Définition de choix techniques d'intervention Choix d'un déroulement du chantier : ordre et combinaison des activités à réaliser : entretien, végétalisation, mise en place d'infrastructures... Proposition de choix techniques alternatifs tenant compte de la durabilité Prévision/préparation et vérification des fournitures du chantier : végétaux, matériaux... Préparation des outils et matériels : réglages, affûtages, contrôles ...

<p><b>C22. Coordonner le travail sur le chantier</b></p>	<p><b>Coopération</b>  <i>A partir des consignes générales données par un supérieur, le candidat travaille avec ses collègues et ajuste son activité pour répondre à la commande</i></p>	<p>Définition des objectifs de la journée ou demi-journée                      Distribution/répartition du travail                      Ajustement du rythme/de la cadence de travail                      Articulation/combinaison des activités du binôme ou du trinôme ou de l'équipe                      Communication-échanges d'info : verbaux, non verbaux                      Repérage et prise en charge collective des difficultés et imprévus                      Prise en compte des avis et conseils des collègues                      Entraide technique                      Travail en sécurité et respect des principes d'ergonomie au travail                      ...</p>
	<p><b>Supervision de l'avancée du travail</b>  <i>Le candidat régule l'activité sur le chantier et veille à l'avancée générale des travaux</i></p>	<p>Reprise des consignes, rotation sur les postes                      Surveillance du rythme et des délais                      Aide technique : tutorat des nouveaux salariés ou des stagiaires, explication de gestes ou de techniques, corrections...                      Echanges et relations positives : encouragements, valorisation du travail fait...                      Surveillance de l'application des règles liées à la SST                      Repérage des situations conflictuelles ou des tensions pour signalement                      Vérification de l'approvisionnement du chantier                      Bilan du déroulement du travail : synthèse des éléments principaux relatifs à l'avancée des travaux                      Propositions de pistes pour améliorer l'avancée du travail                      Remontée des besoins                      Communication : clarté, précision, aisance                      ...</p>

**UC 3 : Réaliser des travaux d'entretien des végétaux****31°. Réaliser des travaux de taille liés à la conduite du végétal****32°. Réaliser des travaux de protection et d'amélioration des sols et de protection des végétaux**

L'ouvrier paysagiste chargé de travaux est amené à réaliser en complète autonomie à partir des

consignes qui lui sont données les différents travaux paysagers liés aux végétaux. Dans cette optique, la capacité 3 est entièrement ciblée sur leur entretien, la capacité 4 sur leur mise en place. La nature de ces travaux se modifie sous l'influence de la prise en compte croissante des enjeux agro-écologiques dans le secteur et l'intérêt renouvelé accordé au végétal. Elle varie également selon la typologie des espaces, dans le cadre de leur gestion différenciée.

**Rappel des champs de compétences et situations professionnelles significative (SPS) de référence en lien avec les capacités C3 et C4 :**

Champs de compétences	SPS	Finalités
<b>Mise en place et entretien des végétaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diagnostic de l'état des sols et des végétaux</li> <li>• Tailles</li> <li>• Arrosage</li> <li>• Protection des végétaux</li> <li>• Implantation de végétaux à partir d'un plan</li> </ul>	Installer et maîtriser la composante végétale d'un aménagement dans une perspective agro-écologique

La capacité 3 sur les travaux d'entretien recouvre les pratiques d'accompagnement du végétal. L'ouvrier paysagiste chargé de travaux contribue par ses interventions à la bonne santé des végétaux dans leur environnement, en favorisant les interactions plantes-sols-milieu-climat. Les travaux d'entretien requièrent une observation préalable du végétal et des sols pour définir les choix d'intervention et repérer les moments propices pour les réaliser. La reconnaissance - l'identification - des végétaux, mais aussi la connaissance approfondie de leur fonctionnement et de leur adaptation au milieu restent fondamentales dans la réalisation de ces travaux. Dans un contexte socio-économique et environnemental où les enjeux liés au maintien de la biodiversité deviennent prégnants, ils supposent également la compréhension de la vie des sols, en particulier de leur processus de régénération. Ils appellent/intègrent des pratiques durables qui cherchent à optimiser le fonctionnement des écosystèmes et les services écosystémiques associés.

Dans les travaux d'entretien, deux « cœurs d'activités » sont ciblés :

La capacité 31 recouvre la taille raisonnée des végétaux, pour accompagner d'abord leur formation, puis leur développement, en lien avec leurs potentialités et leurs fonctionnalités dans les espaces où ils sont plantés. La taille répond à la question : « Comment permettre au végétal de croître et de se développer dans un espace donné pour devenir ce que l'on veut qu'il soit ? ». Elle s'adapte au type de végétal et à sa fonction dans son contexte, cherche à respecter sa forme, son équilibre et à favoriser sa vigueur, et ne se réduit pas seulement à un rabattage.

La capacité 32 renvoie à la gestion des sols et à la protection des végétaux, c'est-à-dire à l'ensemble des interventions autour du végétal et sur son contexte/écosystème qui visent à faciliter sa croissance et son développement et à le garder en bonne santé, à favoriser la vie des sols et la biodiversité.

Elle recouvre les situations professionnelles en lien avec :

- les travaux d'amélioration de la qualité et de la fertilité des sols par des apports, des couvertures ou encore par leur aération : amendements, compost, paillage, bêchage, binage, griffage, désherbage...
- la surveillance et la protection sanitaire des végétaux, avec le recours en premier lieu à des mesures prophylactiques dans le cadre de la protection biologique intégrée (le bio-

contrôle), le cas échéant et en dernier recours l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Cette surveillance vise la maîtrise du parasitisme et la gestion des bio-agresseurs.

- l'arrosage des végétaux.
- la valorisation et la gestion des déchets de chantier, en premier lieu les produits de taille ou de fauche : tri, broyage et recyclage local (mulch, compost) ou évacuation/exportation.

<b>C3. Réaliser des travaux d'entretien des végétaux</b>		
<b>Capacité à évaluer</b>	<b>Critères</b> <i>(Ce qui doit être pris en compte dans la situation d'évaluation pour évaluer la capacité à certifier)</i>	<b>Exemples d'indicateurs</b> <i>(Des indicateurs plus précis seront construits localement en fonction des situations supports de l'évaluation et proposés au jury par le centre de formation)</i>
<b>C31. Réaliser des travaux de taille liés à la conduite du végétal</b>	<b>Diagnostic du végétal</b> <i>Le candidat identifie les besoins du végétal pour définir son choix d'intervention</i>	Identification du végétal : genre, espèce, cultivar, variété Prise en compte du végétal dans son contexte : fonction, situation, développement... Prise en compte de la physiologie des végétaux, de leur mode de croissance, stade de croissance... Appréciation de l'état de santé du végétal : repérage des pathologies, bio-agresseurs... Choix de l'intervention ou de la non intervention Repérage du moment propice pour intervenir Choix de la technique de taille ...
	<b>Réalisation de la taille</b> <i>Le candidat intervient sur le végétal pour optimiser son développement et sa croissance dans son contexte</i>	Travail en autonomie Organisation du travail : préparation des outils et matériels, chronologie/ordre, déroulement/enchaînement des opérations, rapidité, dextérité, vérifications... Techniques de taille : hauteur, angle de coupe, volumes/strates, type de taille, maniement des outils, dextérité, rapidité... Anticipation de la croissance et du développement du végétal Conformité aux objectifs de la taille : esthétique, production de fruits, apport d'ombre... Finition du chantier : propreté, nettoyage, rangement, gestion des rémanents Nettoyage et désinfection du matériel Travail en sécurité : EPI, signalisation du chantier... Respect des principes d'ergonomie au travail...



<b>C32. Réaliser des travaux de protection et d'amélioration des sols et de protection des végétaux</b>	<p><b>Diagnostic des sols et des végétaux</b>  <i>Le candidat caractérise l'état et les potentialités du site du chantier pour définir son choix d'intervention</i></p>	<p>Diagnostic de l'état des sols : caractéristiques, fertilité, potentiel de rétention d'eau...</p> <p>Diagnostic de l'état des végétaux : identification, état général, état sanitaire, ...</p> <p>Identification des interactions sols-plantes-environnement physique</p> <p>Adéquation des choix des interventions et du matériel au contexte et aux visées de durabilité</p> <p>...</p>
	<p><b>Réalisation des interventions</b>  <i>Le candidat réalise l'entretien des sols et/ou la protection des végétaux à l'aide de techniques qui favorisent les interactions sols-plantes-environnement</i></p>	<p>Travail en autonomie</p> <p>Organisation du travail : préparation du matériel et des fournitures, prise d'informations sur la situation, chronologie/ordre, déroulement/enchaînement des opérations, rapidité, dextérité, vérifications...</p> <p>Techniques d'entretien des sols, de protection des végétaux, ...</p> <p>Utilisation des outils et matériels</p> <p>Mise en œuvre de pratiques limitant les impacts sur les ressources communes (eau, biodiversité, air, paysage, ...)</p> <p>Qualité finale du chantier : conformité à la commande, fonctionnalité, esthétisme...</p> <p>Finition du chantier : propreté, nettoyage, rangement, tri et évacuation des déchets</p> <p>Travail en sécurité : EPI, signalisation du chantier...</p> <p>Respect des principes d'ergonomie au travail</p> <p>...</p>

**UC4. Réaliser des travaux de mise en place de végétaux**

**41. Réaliser des travaux de plantation**

**42. Réaliser des travaux de végétalisation par semis**

L'ouvrier paysagiste chargé de travaux est également amené à réaliser en autonomie, à partir des consignes qui lui sont données, des travaux de mise en place de végétaux variés, qu'il plante ou sème. Progressivement, ces chantiers de création

s'inscrivent dans des perspectives d'aménagement plus durables : ils combinent des trames végétales, herbacées, arbustives et arborées, stables et pérennes avec des éléments plus ponctuels et éphémères en lien avec la saisonnalité et les événements. Ils mobilisent de nouveau une expertise fine des végétaux, leur reconnaissance, mais aussi la compréhension de leur fonctionnement pour vérifier leur adaptation aux usages et fonctionnalités de l'espace aménagé et anticiper leur développement.

**Rappel des champs de compétences et situations professionnelles significative (SPS) de référence en lien avec les capacités C3 et C4 :**

Champs de compétences	SPS	Finalités
Mise en place et entretien des végétaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diagnostic de l'état des sols et des végétaux</li> <li>• Tailles</li> <li>• Arrosage</li> <li>• Protection des végétaux</li> <li>• Implantation de végétaux à partir d'un plan</li> </ul>	Installer et maîtriser la composante végétale d'un aménagement dans une perspective agro-écologique

La capacité 41 correspond aux travaux de plantation de végétaux « élevés » - arbres, arbustes, plantes vivaces, annuelles, bisannuelles, bulbes –, en massifs, en lignes ou isolés. Elle recouvre la préparation des sols en amont, avec, selon les types de végétaux concernés, le creusement de tranchées, de fosses et/ou l'utilisation de substrats spécifiques, l'implantation et la plantation des végétaux en fonction du plan et du contexte. L'ouvrier paysagiste chargé de travaux n'est pas un simple exécutant qui se contente d'appliquer à la lettre et sans recul critique le plan d'aménagement : au-delà des techniques de plantation qu'il maîtrise, il est en mesure de respecter l'esprit d'une commande ou d'un projet tout en adaptant les choix, les associations et le positionnement des végétaux en fonction du contexte et est également vigilant aux conditions de leur

reprise. Il compose également ses aménagements en prenant en compte l'étalement futur des végétaux. Au final, il cherche à planter le « bon végétal, au bon endroit et à la bonne densité ».

La capacité 42 cible les travaux de semis et correspond aux situations professionnelles d'engazonnement et d'enherbement. Celles-ci requièrent la mise en œuvre de techniques de préparation des sols et d'implantation des gazons spécifiques, manuelles ou mécanisées, adaptées aux contextes et aux fonctions des espaces concernés : gazons anglais, gazons fleuris, prairies, sablés ensemencés... Ces techniques nécessitent de repérer le moment propice pour semer et d'être vigilant envers la qualité du lit de semence et la densité du semis.

<b>C4. Réaliser des travaux de mise en place de végétaux</b>		
<b>Capacité à évaluer</b>	<b>Critères</b> <i>(Ce qui doit être pris en compte dans la situation d'évaluation pour évaluer la capacité à certifier)</i>	<b>Exemples d'indicateurs</b> <i>(Des indicateurs plus précis seront construits localement en fonction des situations supports de l'évaluation et proposés au jury par le centre de formation)</i>
<b>C41. Réaliser des travaux de plantation</b>	<b>Composition végétale</b> <i>Le candidat adapte le choix et le positionnement des végétaux en lien avec le plan d'aménagement au contexte d'implantation</i>	Prise en compte des consignes et/ou du plan d'aménagement : types de végétaux, origines des végétaux, positionnement, densité ... Prise en compte du contexte Vérification des végétaux à planter : identification/repérage, port, volume, état sanitaire... Utilisation des règles de composition : volumes, couleurs, équilibres, harmonie... Adaptations des végétaux à l'écosystème : - Substitution de végétaux - Déplacement/éloignement - Réarrangement/ réorganisation global...
	<b>Réalisation des travaux</b> <i>Le candidat réalise les travaux de préparation des sols et de mise en place des végétaux</i>	Travail en autonomie Organisation du travail : préparation du matériel et des fournitures, prise d'informations sur la situation, chronologie/ordre, déroulement/enchaînement des opérations, rapidité, dextérité, vérifications... Mise en œuvre des techniques : préparation des sols, implantation, plantation... Utilisation des outils et matériels Qualité finale du chantier : conformité au plan, fonctionnalité, esthétique... Finition du chantier : propreté, nettoyage, rangement, tri et évacuation des déchets Travail en sécurité : EPI, signalisation du chantier... Respect des principes d'ergonomie au travail...
<b>C42. Réaliser des travaux de végétalisation par semis</b>	<b>Prise en main de la parcelle</b> <i>Le candidat adopte un mode opératoire adapté à la parcelle et à la commande</i>	Prise en compte de la commande et du contexte d'intervention Organisation du travail : préparation du matériel et des fournitures, prise d'informations sur la situation, chronologie/ordre, déroulement/enchaînement des opérations, rapidité, dextérité, vérifications... Ajustement du travail au délai imparti...
	<b>Réalisation des travaux</b> <i>Le candidat effectue les différents travaux de préparation des sols et de semis nécessaires au verdissement de l'espace d'intervention</i>	Travail en autonomie Mise en œuvre des techniques : préparation des sols, semis manuel, semis mécanisé, hydroseeding... Utilisation des outils et matériels Conformité à la commande Finition du chantier : propreté, nettoyage, rangement, tri et évacuation des déchets Travail en sécurité : EPI, signalisation du chantier... Respect des principes d'ergonomie au travail...

**UC 5 : Mettre en place des infrastructures paysagères**

**51°. Réaliser des murets et escaliers**

**52°. Mettre en place des revêtements**

Dans le cadre des travaux d'aménagement paysagers, l'installation d'éléments inerts est le second grand domaine d'intervention technique de l'ouvrier paysagiste chargé de travaux. A partir des consignes qui lui sont données, il réalise en autonomie différents

chantiers de construction d'infrastructures paysagères, destinées à structurer les espaces. Ces infrastructures peuvent être réalisées avec des matériaux variés, naturels ou préfabriqués. Elles nécessitent la mise en œuvre de techniques de montage spécifiques, qui requièrent en particulier des connaissances liées à la topographie : niveaux (planéité, verticalité), pentes, angles, échelles.

**Rappel des champs de compétences et situations professionnelles significative (SPS) de référence :**

Champs de compétences	SPS	Finalités
Mise en place d'infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction d'un muret</li> <li>• Réalisation d'une terrasse</li> </ul>	Installer et maintenir en état les infrastructures d'un aménagement paysager dans une perspective de durabilité

La capacité 51 recouvre les situations professionnelles en lien avec la réalisation d'ouvrages en élévation : murets, escaliers paysagers, construits à partir d'éléments naturels ou préfabriqués, avec ou sans liant.

La capacité 52 cible les situations professionnelles relatives à la réalisation d'ouvrages destinés à circuler ou stationner, à pieds ou en véhicule : chemins, allées, terrasses. Ces circulations et terrasses peuvent être réalisées dans des revêtements variés : dalles, pavés, bois, stabilisés...

<b>C5. Mettre en place des infrastructures paysagères</b>		
<b>Capacité à évaluer</b>	<b>Critères</b> <i>(Ce qui doit être pris en compte dans la situation d'évaluation pour évaluer la capacité à certifier)</i>	<b>Exemples d'indicateurs</b> <i>(Des indicateurs plus précis seront construits localement en fonction des situations support de l'évaluation et proposés au jury par le centre de formation)</i>
<b>C51. Réaliser des murets et des escaliers</b>	<b>Préparation du fonds de forme</b> <i>Le candidat effectue les travaux préalables au montage de l'ouvrage</i>	Travail en autonomie Prise en compte du plan et/ou des consignes Organisation du travail : préparation du matériel et des fournitures, chronologie/ordre, déroulement/enchaînement des opérations, rapidité, dextérité, vérifications... Techniques : traçage, décaissement, stabilisation... Utilisation des outils et matériels : mini-pelle, pelle, ... Conformité du fonds de forme : dimensions, profondeur, stabilité... Travail en sécurité : EPI, signalisation du chantier... Respect des principes d'ergonomie au travail...
	<b>Réalisation de la construction</b> <i>Le candidat monte l'ouvrage en réponse à la commande</i>	Travail en autonomie Prise en compte du plan et/ou des consignes Organisation du travail : préparation du matériel et des fournitures, prise d'informations sur la situation, chronologie/ordre, déroulement/enchaînement des opérations, rapidité, dextérité, vérifications... Techniques de montage des murets : piquetage, fondation, appareillage des matériaux, parements... Techniques de construction des escaliers : piquetage, fondation, appareillage des matériaux... Utilisation des outils et matériels Qualité finale de l'ouvrage : conformité au plan, fonctionnalité, esthétique... Finition du chantier : propreté, nettoyage, rangement, tri et évacuation des déchets Travail en sécurité : EPI, signalisation du chantier... Respect des principes d'ergonomie au travail...
<b>C52. Mettre en place des revêtements</b>	<b>Préparation du fond de forme</b> <i>Le candidat effectue les travaux préalables à la mise en place de l'ouvrage</i>	Travail en autonomie Prise en compte du plan et/ou des consignes Organisation du travail : préparation du matériel et des fournitures, chronologie/ordre, déroulement/enchaînement, rapidité, dextérité, vérifications... Techniques : traçage, points de niveau, décaissement, stabilisation... Manipulation des outils et matériels : mini pelle, pelle, ... Conformité du fonds de forme : dimensions, profondeur, stabilité... Travail en sécurité : EPI, signalisation du chantier... Respect des principes d'ergonomie au travail...
	<b>Réalisation de la mise en place</b> <i>Le candidat réalise la circulation et/ou la terrasse en réponse à la commande</i>	Travail en autonomie Prise en compte du plan et/ou des consignes Organisation du travail : préparation du matériel et des fournitures, prise d'informations sur la situation, chronologie/ordre, déroulement/enchaînement des opérations, rapidité, dextérité, vérifications... Techniques de pavage, dallage, platelage, stabilisé : piquetage, points de niveau, assemblage, ... Utilisation des outils et matériels Qualité finale de l'ouvrage : conformité au plan, fonctionnalité, esthétique... Finition du chantier : propreté, nettoyage, rangement, tri et évacuation des déchets Travail en sécurité : EPI, signalisation du chantier... Respect des principes d'ergonomie au travail...





# COMPÉTENCES

-> Champs de compétences et situations professionnelles significatives

-> Fiches compétences :

- Organisation d'un chantier d'aménagement
- Mise en place et entretien des végétaux
- Mise en place d'infrastructures



# Champs de compétences et situations professionnelles significatives du BP "aménagement paysagers"

*Cette partie reprend le tableau des situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences du référentiel professionnel du BP Aménagements paysagers et présente sous forme de fiches un ensemble d'informations relatives au travail recueillies auprès de professionnels au cours d'entretiens approfondis.*

La compétence est une combinaison de ressources – connaissances, savoir-faire, comportements...<sup>1</sup> – que mobilise un individu pour répondre de façon pertinente à une situation de travail donnée. Cette compétence est singulière et située : elle est le fait d'un individu et ne peut s'exprimer qu'en situation de travail.

L'analyse du travail conduite auprès de professionnels permet en premier lieu de repérer des situations professionnelles significatives (SPS), c'est-à-dire des situations reconnues comme particulièrement révélatrices de la compétence dans l'emploi visé par le BP. Elle permet également d'identifier les ressources sur lesquelles s'appuient les professionnels pour exercer avec compétence leurs activités.

Les informations ainsi recueillies sont classées et regroupées en ensembles homogènes autour des ressources mobilisées et des finalités du travail : les champs de compétences. Chaque champ, qui rassemble des familles de situations proches, fait l'objet d'une fiche, toujours structurée sur le même modèle.

1. L'analyse du travail réalisée ne retient que les « ressources » qui peuvent être développées par la formation ou par l'expérience : n'y figurent ni les aptitudes ni les qualités personnelles.

Y sont précisés :

- des éléments de contexte du travail : finalité du travail, responsabilité et autonomie du titulaire de l'emploi, environnement de travail, indicateurs de réussite
- les ressources à mobiliser pour réaliser avec compétence le travail : savoir-faire, savoirs identifiés par les professionnels, savoir-faire consolidés par l'expérience, comportements professionnels.

Les situations et les ressources décrites dans les fiches compétences ne constituent pas une liste exhaustive et peuvent être adaptées au contexte local de l'activité. Ne sont retenues que celles qu'il paraît indispensable de maîtriser pour exercer le travail dans une majorité de configurations d'emplois : les situations professionnelles significatives (SPS).

Les fiches compétences orientent le travail des équipes enseignantes pour l'élaboration de situations de formation et d'évaluation, tout particulièrement pour les évaluations en situation professionnelle. Elles peuvent être utilisées comme support de discussion avec les maîtres de stage ou d'apprentissage, au moment où se négocient avec ces derniers les objectifs des périodes en milieu professionnel. Elles servent également de référence pour la validation des acquis de l'expérience.



Les situations professionnelles significatives (SPS) sont repérées lors de l'analyse du travail menée auprès de professionnels, titulaires des emplois et supérieurs hiérarchiques. Parmi les critères utilisés pour leur détermination figurent la complexité, la dimension critique ou encore la fréquence. Des aspects prospectifs relatifs à l'emploi visé, des nécessités politiques ou réglementaires ainsi que des visées stratégiques, sociales ou éducatives, peuvent également être prises en compte.

Les SPS sont identifiées à l'aide d'un ensemble de questions telles que :

- Quelles situations de travail vous paraissent les plus difficiles ou délicates ?
- Quelles situations de travail ne confieriez-vous pas à un débutant ?

remplaçant, dans quelle(s) situation(s) de travail le placeriez-vous pour vérifier qu'il est compétent ?

Par nature, ces SPS sont en nombre réduit. La personne qui les maîtrise peut mobiliser les mêmes ressources pour réaliser toutes les activités en lien avec l'emploi visé.

Le tableau suivant clôt le référentiel d'activités du BP. Il présente les situations professionnelles significatives de la compétence ouvrier paysagiste autonome dans la réalisation des travaux d'aménagements paysager sur le végétal et les infrastructures ainsi que dans l'organisation de son travail sur le chantier (cf. présentation du BP), c'est-à-dire les situations qui mettent en jeu les compétences-clés de l'ouvrier paysagiste chargé de travaux sur un chantier.

Champs de compétences	SPS	Finalités
<b>Organisation du chantier d'aménagement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diagnostic du chantier et de son contexte</li> <li>• Approvisionnement du chantier</li> <li>• Gestion des travaux sur le chantier</li> <li>• Répartition du travail et distribution des consignes</li> </ul>	Permettre un déroulement optimal du chantier d'aménagement dans le respect de la sécurité des personnes et de l'environnement
<b>Mise en place et entretien des végétaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diagnostic de l'état des sols et des végétaux</li> <li>• Tailles</li> <li>• Arrosage</li> <li>• Protection des végétaux</li> <li>• Implantation de végétaux à partir d'un plan</li> </ul>	Installer et maîtriser la composante végétale d'un aménagement dans une perspective agro-écologique
<b>Mise en place d'infrastructures</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction d'un muret</li> <li>• Réalisation d'une terrasse</li> </ul>	Installer et maintenir en état les infrastructures d'un aménagement paysager dans une perspective de durabilité

Toutes les SPS énoncées ci-dessus sont réalisées en intégrant la réglementation spécifique liée au secteur en matière de sécurité, de santé au travail et de protection de l'environnement.

Chaque champ de compétences fait l'objet d'une fiche descriptive, détaillée dans les pages suivantes.

### **Situations professionnelles significatives :**

- Diagnostic du chantier et de son contexte
- Approvisionnement du chantier
- Gestion des travaux sur le chantier
- Répartition du travail et distribution des consignes

### **Finalité :**

Permettre un déroulement optimal du chantier d'aménagement dans le respect de la sécurité des personnes et de l'environnement.

### **Responsabilité / autonomie :**

En amont du chantier, l'employeur aura prévu une organisation des secours et les procédures appropriées en cas d'accident du travail, vérifié les qualifications des opérateurs et l'obtention des autorisations spécifiques nécessaires à la réalisation du chantier.

Le titulaire de l'emploi est responsable de la qualité du travail réalisé par l'équipe qu'il conduit, pour laquelle il assure accueil, formation au poste de travail et encadrement de proximité sur les chantiers.

S'il collabore à la planification du chantier (personnel, matériel, machines, intrants et autorisations), il vérifie les autorisations spécifiques et coordonne les activités de son équipe avec d'autres intervenants de différents corps de métier.

Il est responsable de l'acheminement des plantes et des approvisionnements sur le chantier ainsi que leur conformité au cahier des charges.

### **Environnement de travail :**

Les activités se déroulent en plein air et en toutes saisons. Le titulaire de l'emploi est donc soumis aux intempéries. Les travaux confiés peuvent se dérouler sur des chantiers variés plus ou moins éloignés du siège de l'employeur. Il doit donc faire preuve d'autonomie et être en capacité d'encadrer une petite équipe sur un chantier.

Une partie de son temps est allouée à la préparation en amont du chantier et à l'entretien et à la maintenance du matériel ainsi qu'au nettoyage des locaux mis à disposition.

### **Indicateurs de réussite / critères d'appréciation**

- Respect d'un calendrier
- Adaptation entre les ressources mobilisées et la dimension du chantier
- Pertinence des choix d'intervention au regard des contraintes liées au contexte du chantier et à son degré de complexité
- Conformité de l'organisation à la réglementation
- Respect du périmètre impacté par le chantier
- Pertinence du choix du matériel au regard du contexte du chantier : accès, portance.

### **Savoir-faire de base**

- rechercher et sélectionner l'information
- réaliser un diagnostic du chantier dans son contexte
- appliquer les consignes de sécurité pour les tiers et les règles de respect de l'environnement
- prendre en compte les attentes du client
- prendre en compte les aspects réglementaires
- identifier les conditions d'intervention
- évaluer les risques et les dangers encourus dans les situations de travail
- choisir les équipements et moyens de protection adaptés
- déterminer les choix d'intervention
- coordonner les activités du chantier avec d'autres corps de métiers

- coordonner les activités de l'équipe sur le chantier
- vérifier l'état fonctionnel et la conformité du matériel, machines et équipements
- vérifier la conformité des plantes et des approvisionnements.
- évaluer les coûts
- comparer des solutions techniques en tenant compte des coûts : fournitures, matériel....

### **Savoirs (de référence cités par les professionnels)**

- agronomie,
- écologie, agro écosystèmes
- fonctionnement des écosystèmes paysagers
- attentes des consommateurs et de la société
- évolutions techniques et matérielles
- évolutions réglementaires
- estimation de coûts

### **Savoir-faire consolidé par l'expérience**

- Définir les objectifs du chantier
- Anticiper les aléas potentiels
- Adapter les ressources humaines et matérielles à l'importance et au calendrier du chantier
- Tirer les enseignements des réussites et échecs, des expériences d'autres entrepreneurs
- Etablir un devis

### **Comportements professionnels**

- Etre en veille
- Veiller à la sécurité
- Faire recours à l'aide en cas de besoin
- Avoir le sens des responsabilités
- Faire preuve d'ouverture d'esprit
- Faire preuve de rigueur
- Avoir sens de l'observation : curiosité
- Faire preuve d'anticipation
- Prendre en compte des attentes du client
- Avoir le souci d'actualiser régulièrement les connaissances techniques

### Situations professionnelles significatives :

- Diagnostic de l'état des sols et des végétaux
- Tailles
- Arrosage
- Protection des végétaux
- Implantation des végétaux à partir d'un plan

### Finalité :

Installer et maintenir la composante végétale d'un aménagement dans une perspective agro écologique.

### Responsabilité / autonomie :

Placé sous la responsabilité de son supérieur hiérarchique auprès de qui il réfère, il bénéficie d'une large autonomie quant à la conduite des travaux qui lui sont confiés. S'agissant de la gestion d'une équipe, son degré d'autonomie varie avec la taille et l'organisation de l'entreprise.

Le salarié titulaire de l'emploi est amené à réaliser des activités variées réclamant des capacités d'adaptation, un sens de l'initiative et une certaine polyvalence technique.

Amené à travailler en extérieur loin du siège de l'entreprise, il peut être amené à prendre des décisions rapides avant d'en référer à son supérieur.

Au cours du déroulement du chantier, le salarié titulaire de l'emploi identifie les problèmes techniques et humains et s'efforce de les résoudre.

Le port des équipements de protection individuelle (EPI) est une obligation en toute circonstance. En matière d'utilisation des produits phytopharmaceutiques, le titulaire du diplôme peut demander le certificat individuel pour l'activité "utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques (Certiphyto) pour les catégories "opérateur", "décideur en entreprise soumise à agrément" et "décideur en entreprise non soumise à agrément".

### Environnement de travail :

Le titulaire de l'emploi exerce son activité dans un système de contraintes environnementales, réglementaires et économiques, auquel il doit s'adapter.

Les activités d'entretien des espaces végétalisés nécessitent un engagement physique important et parfois dangereux (plantations d'arbres en mottes, ouverture des fosses manuellement, débroussaillage en talus, utilisation de matériels mécaniques,...). Le port et la manipulation de charges lourdes et la conduite d'engins imposent le respect des règles d'hygiène et de sécurité. Le titulaire de l'emploi est amené à conduire et à mettre en œuvre des machines et matériels motorisés. Il doit avoir été formé à l'utilisation en sécurité des matériels (CACES ou attestation valant CACES).

La prévention de troubles musculosquelettiques nécessite de réaliser des exercices physiques adaptés avant les interventions, après chaque pose prolongée et en fin d'activités.

Le développement des nouvelles technologies (robot de tontes, entraînement électrique, informatique embarquée, GPS, logiciel de cartographie, téléphonie mobile...) nécessite la maîtrise de nouvelles techniques pour l'utilisation de ces outils.

### Indicateurs de réussite / critères d'appréciation

- Qualité technique du travail : tonte, tailles
- Choix du matériel
- Choix des EPI
- Respect du matériel
- Choix d'implantation

### Savoir-faire de base

- Diagnostic des végétaux et de l'état des sols
- Donner des consignes claires
- Mobiliser les ressources humaines et matérielles
- Procéder aux plantations

- Procéder aux différentes opérations de tailles
- Procéder aux opérations d'entretien : fertilisation, protection phytosanitaire, arrosage
- Choisir et utiliser les outils de tonte
- Entretien des outils de tonte et de taille

### **Savoirs (de référence cités par les professionnels)**

- agronomie, écologie, agro écosystèmes
- connaissance des végétaux utilisés en aménagements paysagers
- évolutions techniques
- évolutions réglementaires
- estimation de coûts
- utilisation, entretien, stockage du matériel

### **Savoir-faire consolidé par l'expérience**

- Faire face aux aléas
- Rapidité d'exécution
- Définir le parti d'aménagement
- Augmenter la rapidité du travail tout en respectant scrupuleusement les consignes de sécurité
- Mettre en place des procédures appropriées en cas d'accident

### **Comportements professionnels**

- Faire preuve de rigueur et de réactivité
- Rechercher de meilleures pratiques disponibles
- Tirer les enseignements des réussites et échecs, des expériences
- Adopter en permanence les gestes et postures professionnels adaptés aux efforts à fournir
- Veiller à la sécurité des personnels notamment lors des applications phytosanitaires
- Etre en veille

### Situations professionnelles significatives :

- Réalisation d'une terrasse
- Constructions d'un muret

### Finalité :

Installer et maintenir en état les infrastructures d'un aménagement paysager dans une perspective de durabilité.

### Responsabilité / autonomie :

Le titulaire de l'emploi exerce son activité dans un système de contraintes environnementales, réglementaires et économiques, auquel il doit s'adapter. Placé sous la responsabilité de son supérieur hiérarchique auprès de qui il réfère, il bénéficie d'une large autonomie quant à la conduite des travaux qui lui sont confiés. S'agissant de la gestion d'une équipe, son degré d'autonomie varie avec la taille et l'organisation de l'entreprise.

Le salarié titulaire de l'emploi est amené à réaliser des activités variées réclamant des capacités d'adaptation, un sens de l'initiative et une certaine polyvalence technique.

Amené à travailler en extérieur loin du siège de l'entreprise, il peut être amené à prendre des décisions rapides avant d'en référer à son supérieur.

### Environnement de travail :

Le port et la manipulation de charges lourdes et la conduite d'engins imposent le respect des règles d'hygiène et de sécurité. Le titulaire de l'emploi est amené à conduire et à mettre en œuvre des machines et matériels motorisés. Il doit avoir été formé à l'utilisation en sécurité des matériels (CACES ou attestation valant CACES).

La prévention de troubles musculo-squelettiques nécessite de réaliser des exercices physiques adaptés avant les interventions, après chaque pose prolongée et en fin d'activités.

Le port des équipements de protection individuelle (EPI) est une obligation en toute circonstance. En matière d'utilisation des produits phytopharmaceutiques, le titulaire du diplôme peut demander le certificat individuel pour l'activité "utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques (Certiphyto) pour les catégories "opérateur", "décideur en entreprise soumise à agrément" et "décideur en entreprise non soumise à agrément".

Le développement des nouvelles technologies (robot de tontes, entraînement électrique, informatique embarquée, GPS, logiciel de cartographie, téléphonie mobile...) nécessite la maîtrise de nouvelles techniques pour l'utilisation de ces outils.

Au cours du déroulement du chantier, le salarié titulaire de l'emploi identifie les problèmes techniques et humains et s'efforce de les résoudre.

### Indicateurs de réussite / critères d'appréciation

- Conformité des implantations
- Conformité des terrassements : profondeur...
- Conformité des réseaux : dimensionnements...
- Respect du phasage des travaux
- Respect des pentes sur les voiries et terrasses
- Qualité du travail

### Savoir-faire de base

- Mettre en place des implantations d'une infrastructure
- Réaliser des travaux de terrassement
- Mettre en place un réseau d'arrosage
- Effectuer des travaux de pose de clôture, portail...
- Effectuer des travaux de voiries et d'installation de réseaux divers : drainage, éclairage, collecte, récupération des eaux pluviales
- Mise en place de mobiliers urbains et aires de jeux
- Réaliser les opérations d'entretien des différentes infrastructures

### **Savoirs (de référence cités par les professionnels)**

- Implantation des infrastructures
- Différents types de terrassements en fonction des infrastructures
- Topographie : levé de plan, implantation des surfaces et des pentes
- Connaissance des matériaux et des évolutions techniques
- Dosages mortiers et béton
- Réglementation en vigueur
- Estimation de coûts

### **Savoir-faire consolidé par l'expérience**

- Faire face aux aléas
- Capitalisation des réussites et échecs, des expériences d'autres entrepreneurs
- Rapidité d'exécution tout en respectant les consignes de sécurité
- Répartition des travaux en fonction des profils des membres de l'équipe.

### **Comportements professionnels**

- Avoir sens des responsabilités
- Faire preuve d'ouverture d'esprit
- Avoir le sens de l'observation et de l'anticipation
- Faire preuve de rigueur et de réactivité
- Rechercher de meilleures pratiques disponibles
- Adapter en permanence les gestes et postures au poste de travail
- Veiller à la sécurité des personnels notamment lors des applications phytosanitaires
- Etre en veille







# ANNEXES

- > Annexe 1 : cadrage national du plan d'évaluation du BP "Aménagements paysagers"
- > Annexe 2 : Fiche UCARE
- > Annexe 3 : Définition des rubriques d'une fiche de descripteurs de compétences d'un diplôme

## Annexe 1 : Cadrage national du plan d'évaluation du BP Aménagements paysagers

Capacité globale	Capacité à évaluer	Critères  (Ce qui doit être pris en compte dans la situation d'évaluation pour évaluer la capacité à certifier)
<b>UC 1</b>  <b>Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager</b>	<b>C11- Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Identification des caractéristiques et des principaux mécanismes à l'œuvre dans les écosystèmes</b> <i>Le candidat maîtrise les principes de base de la physiologie végétale et caractérise les processus de fonctionnement de l'écosystème</i></li> <li>• <b>Evaluation des impacts des pratiques d'aménagement paysagers sur les écosystèmes</b> <i>Le candidat situe les pratiques de l'aménagement paysager à partir des fonctions et usages de l'espace au regard de la préservation des ressources et du fonctionnement de l'écosystème</i></li> </ul>
	<b>C12- Se positionner en tant que professionnel dans le milieu du paysage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Contextualisation de l'activité professionnelle de l'aménagement paysager</b> <i>Le candidat caractérise l'activité professionnelle au regard des enjeux et orientations actuels de l'aménagement paysager</i></li> <li>• <b>Construction d'une position professionnelle</b> <i>Le candidat élabore une position professionnelle qui s'appuie sur les caractéristiques du travail en aménagement paysager et le contexte socio-économique du secteur</i></li> </ul>
<b>UC 2</b>  <b>Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement</b>	<b>C21- Préparer le travail pour un chantier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Diagnostic du chantier</b> <i>Le candidat analyse le contexte de son intervention : il repère les caractéristiques techniques du chantier et les met en adéquation avec le contexte et la commande</i></li> <li>• <b>Opérationnalisation de la commande</b> <i>Le candidat définit un mode opératoire et met en place les conditions favorables à son intervention</i></li> </ul>
	<b>C22- Coordonner le travail sur le chantier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Coopération</b> <i>A partir des consignes générales données par un supérieur, le candidat travaille avec ses collègues et ajuste son activité pour répondre à la commande</i></li> <li>• <b>Supervision de l'avancée du travail</b> <i>Le candidat régule l'activité sur le chantier et veille à l'avancée générale des travaux</i></li> </ul>

<b>UC 3</b>  <b>Réaliser des travaux d'entretien des végétaux</b>	<b>C31- Réaliser des travaux de taille liés à la conduite du végétal</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Diagnostic du végétal</b> <i>Le candidat identifie les besoins du végétal pour définir son choix d'intervention</i></li> <li>• <b>Réalisation de la taille</b> <i>Le candidat intervient sur le végétal pour optimiser son développement et sa croissance dans son contexte</i></li> </ul>
	<b>C32- Réaliser des travaux de protection et d'amélioration des sols et de protection des végétaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Diagnostic des sols et des végétaux</b> <i>Le candidat caractérise l'état et les potentialités du site du chantier pour définir son choix d'intervention</i></li> <li>• <b>Réalisation des interventions</b> <i>Le candidat réalise l'entretien des sols et/ou la protection des végétaux à l'aide de techniques qui favorisent les interactions sols-plantes-environnement</i></li> </ul>
<b>UC 4</b>  <b>Réaliser des travaux de mise en place de végétaux</b>	<b>C41- Réaliser des travaux de plantation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Composition végétale</b> <i>Le candidat adapte le choix et le positionnement des végétaux en lien avec le plan d'aménagement au contexte d'implantation</i></li> <li>• <b>Réalisation des travaux</b> <i>Le candidat réalise les travaux de préparation des sols et de mise en place des végétaux</i></li> </ul>
	<b>C42- Réaliser des travaux de végétalisation par semis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Prise en main-de la parcelle</b> <i>Le candidat adopte un mode opératoire adapté à la parcelle et à la commande</i></li> <li>• <b>Réalisation des travaux</b> <i>Le candidat effectue les différents travaux de préparation des sols et de semis nécessaires au verdissement de l'espace d'intervention</i></li> </ul>
<b>UC 5</b>  <b>Mettre en place des infrastructures</b>	<b>C51- Réaliser des murets et escaliers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Préparation du fonds de forme</b> <i>Le candidat effectue les travaux préalables au montage de l'ouvrage</i></li> <li>• <b>Réalisation de la construction</b> <i>Le candidat monte l'ouvrage en réponse à la commande</i></li> </ul>
	<b>C52- Mettre en place des revêtements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Préparation du fond de forme</b> <i>Le candidat effectue les travaux préalables à la mise en place de l'ouvrage.</i></li> <li>• <b>Réalisation de la mise en place</b> <i>Le candidat installe la circulation et/ou la terrasse en réponse à la commande</i></li> </ul>
<b>UC 6-UCARE</b>  <b>Intitulé à définir par le centre</b>	<b>C61- Intitulé à définir par les centres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Critères à définir par les centres</b></li> </ul>
	<b>C62- Intitulé à définir par les centres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Critères à définir par les centres</b></li> </ul>

## Annexe 2 : fiche UCARE

<b>UCARE</b>		
<p><b>Prescriptions</b></p> <p>L'UCARE est évaluée en situation professionnelle, au travers d'une situation d'évaluation qui permet de mettre en évidence le développement de la capacité visée.</p>		
<b>CX : Mettre en œuvre ou Réaliser ... à compléter</b>		
	<b>Critères</b>	<b>Indicateurs</b>
<b>C X1 :</b>	<i>Critère 1</i>  <i>Critère 2</i>	
<b>C X2 :</b>	<i>Critère 1</i>  <i>Critère 2</i>	

## Annexe 3 :

### Définition des rubriques d'une fiche de descripteurs de compétences d'un diplôme

Les définitions suivantes sont celles des rubriques d'une fiche de descripteurs de compétences.

Une fiche de compétences permet de décrire les ressources mobilisées par un professionnel<sup>1</sup> expérimenté quand il maîtrise les situations professionnelles correspondant à un domaine d'activité ou à un ensemble d'activités ayant la même finalité, dont on considère qu'elles relèvent d'un champ de compétences particulier. Elle donne également un certain nombre d'informations sur les situations professionnelles et leurs conditions de réalisation.

<i>Fiche relative à [un champ de compétences donné]</i>	
Ex. : Commercialisation des produits de l'exploitation – Intervention sur le végétal – Soins aux animaux – Encadrement d'équipe – Organisation du travail – Gestion économique et administrative	
<b>Situations professionnelles significatives</b>	<p>Elles ont été identifiées par des investigations de terrain dans la phase amont d'analyse des emplois et d'analyse du travail</p> <p>Elles représentent les situations-clés qui rendent particulièrement compte de la compétence du titulaire de l'emploi. En conséquence elles sont peu nombreuses ; il ne s'agit pas d'une liste exhaustive des situations professionnelles relevant de ce champ.</p> <p><b>Exemples :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réglage des paramètres avant démarrage</li> <li>- Ajustement des activités en cours de travaux</li> </ul>
<p><b>Finalité :</b></p> <p>Expression globale et synthétique de la finalité du travail pour le professionnel titulaire de l'emploi, c'est-à-dire une formulation qui précise les grands objectifs à atteindre ou à maîtriser par une mise en œuvre contextualisée des activités concernées par la fiche.</p> <p><b>Exemple :</b> Rationaliser et optimiser ses interventions et celles de son équipe pour atteindre le résultat recherché en tenant compte des contraintes et des objectifs de l'entreprise ou de l'organisation</p>	
<p><b>Responsabilité / autonomie :</b></p> <p>Description synthétique du niveau de responsabilité du professionnel (nature de la responsabilité, personne à qui il rend compte de son activité, risques encourus...).</p> <p>Degré d'autonomie : latitude du professionnel pour décider et agir sur son travail et sur les activités de l'entreprise ou de l'organisation.</p> <p>Ces éléments doivent être ciblés sur les activités de la fiche, certains d'entre eux ayant déjà été traités globalement à l'échelle de l'emploi dans le référentiel professionnel.</p>	
<p><b>Environnement de travail :</b></p> <p>Description des principaux éléments du contexte dans lequel se déroulent les activités, pouvant avoir des conséquences sur l'organisation et la réalisation du travail, sur les conditions de travail</p> <p><b>Exemples :</b> travail en extérieur soumis aux intempéries, travail en flux tendus, conditions d'ambiance particulières (froid, humidité, bruit...)</p>	

<sup>1</sup> Le terme « professionnel » est employé dans ce contexte pour désigner la personne qui exerce les activités visées par le titre.

<p><b>Indicateurs de réussite :</b>          Eléments observables ou mesurables permettant de considérer que le résultat du travail est conforme à ce que l'on peut attendre d'un professionnel titulaire de l'emploi.          Ces indicateurs permettent de situer la performance attendue du professionnel confirmé (niveau de maîtrise et de responsabilité dans l'atteinte du résultat). Les indicateurs soumis à beaucoup d'autres facteurs ou représentatifs à trop long terme du résultat du travail ne sont pas indiqués.</p> <p><b>Exemples :</b>          - respect du cahier des charges          - remise en état et rangement des locaux, du matériel et du chantier</p> <p>Les indicateurs ne doivent pas être confondus avec les critères d'évaluation pour la certification, notamment parce qu'ils permettent de situer la performance d'un professionnel expérimenté - non d'un débutant - mais ils peuvent constituer des repères pour les formateurs dans la construction des grilles d'évaluation.</p> <p><i>Les rubriques suivantes présentent les « ressources » : savoirs, savoir-faire et comportements mobilisés par le titulaire de l'emploi dans les situations professionnelles de référence.          Remarque : certaines de ces ressources peuvent également être mobilisées dans des situations qui relèvent d'autres champs de compétences. On les retrouvera alors également dans les fiches correspondantes car chacune de ces fiches doit pouvoir être lue indépendamment des autres.</i></p>	
<p><b>Savoir-faire</b></p> <p>Ensemble des savoir-faire techniques et pratiques mis en œuvre dans le travail et indispensable à la maîtrise des situations professionnelles de la fiche. Leur liste n'est pas exhaustive, elle correspond aux savoir-faire identifiés par l'analyse du travail.</p> <p><b>Exemples :</b>          - identifier les risques encourus à son poste de travail          - assurer la maintenance et l'entretien du matériel          - enregistrer les données liées à la conduite de la production          - prendre en compte les conditions météorologiques          - effectuer un traitement phytosanitaire          - effectuer le réglage des machines...</p>	<p><b>Savoirs identifiés par les professionnels</b></p> <p>La liste des savoirs qui figure dans cette rubrique est constituée à partir des données recueillies au cours des entretiens. Il s'agit des savoirs qui ont été cités par les titulaires des emplois et par leurs supérieurs hiérarchiques.</p> <p>Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de tous les savoirs mobilisés dans l'activité professionnelle ni du résultat d'un travail de didactique.</p>
<p><b>Savoir-faire consolidés par l'expérience</b></p> <p>Ces savoir-faire, en général complexes, demandent du temps et de l'expérience pour être acquis en totalité. Leur maîtrise distingue souvent le professionnel expérimenté du débutant.          Le plus souvent, seules les bases permettant de développer ces savoir-faire pourront être acquises en formation. Ces savoir-faire ne sont pas visés par l'évaluation en formation. Ils peuvent servir de repères pour la VAE.</p> <p><b>Exemples :</b>          - élaborer de nouvelles recettes, faire évoluer la gamme de produits          - anticiper les accidents de fabrication          - détecter rapidement les animaux présentant un potentiel          - adapter les prestations aux évolutions de la clientèle...</p>	<p><b>Comportements professionnels</b></p> <p>Ensemble d'attitudes, de savoir-être qui interviennent dans l'activité et participent de la compétence globale. Seuls les éléments essentiels pour la maîtrise des situations professionnelles sont indiqués dans cette rubrique.</p> <p><b>Attention :</b> cette rubrique ne décrit pas des aptitudes ou des qualités personnelles, éléments qui ne sont pas retenus dans les diplômes du MAAF.          Les comportements professionnels peuvent être développés par la formation ou par l'expérience.</p> <p><b>Exemples :</b>          - veiller en permanence à la sécurité          - être attentif aux souhaits des clients          - faire preuve de rigueur à toutes les étapes du process          - veiller au respect des délais...</p>

**Ministère de l'agriculture et de l'alimentation**  
Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche  
Sous-direction des politiques de formation et d'éducation  
Bureau des diplômes de l'enseignement technique  
78 rue de Varenne - 75349 Paris 07 SP

**Septembre 2019**

**AGRICULTURE.GOUV.FR**



**ALIMENTATION.GOUV.FR**